

Zeitschrift: Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes

Herausgeber: Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

Band: 42 (1934)

Heft: 3

Vereinsnachrichten: Don de la Croix-Rouge suisse aux victimes du Bengale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

secourir les blessés (pansements, moyens de transports, plaques d'identité, etc.).

La protection des populations civiles contre la guerre aérienne, chimique, bactérienne et incendiaire, question de la plus haute importance, sera traitée par plusieurs représentants de divers pays.

On parlera aussi de l'extension et du développement des sociétés nationales de la Croix-Rouge, du recrutement des membres (sujet si important pour maintenir les activités utiles des différentes sociétés et en tous pays), de la propagande et des moyens d'augmenter les ressources des Croix-Rouges.

D'autres objets seront traités encore, par exemple: le rôle de la Croix-Rouge comme facteur de rapprochement entre les peuples, les «Trêves de la Croix-Rouge», journées nationales destinées à faire connaître les bienfaits des sociétés de secourisme, et qui ont lieu chaque année dans plusieurs pays avec la collaboration des gouvernements, des partis politiques et de la presse.

La participation de la Croix-Rouge à la lutte contre le chômage et l'assistance que les Croix-Rouges peuvent prêter aux populations victimes de cette crise universelle.

L'action de la Croix-Rouge en mer; l'hygiène dans la marine marchande qui,

dans certains pays, laisse encore bien à désirer.

L'éducation populaire en matière d'hygiène, d'hygiène rurale plus particulièrement. Les secours sur route et leur introduction dans les pays qui ne les possèdent pas encore.

L'éducation professionnelle des infirmières, les écoles de gardes-malades et le rôle des infirmières volontaires en temps de calamités publiques, donneront lieu à des travaux intéressants et sans doute à des résolutions utiles, car il y a encore à faire dans ce domaine pour améliorer le nursing dans certains pays.

Enfin la Conférence de Tokio s'occupera aussi des associations de Croix-Rouge de la Jeunesse, de l'aviation sanitaire, etc.

On le voit, il y a amplement matière à retenir l'attention des délégués pendant les quelques jours que durera la XV^e Conférence internationale à Tokio, sans parler des réceptions officielles nombreuses et des visites à des institutions de secourisme fort bien organisées depuis des années par l'active Croix-Rouge japonaise qui, en quelque trente ans, a fait des progrès tels que son organisation peut être donnée en exemple.

Don de la Croix-Rouge suisse aux victimes du Bengale.

On sait qu'un tremblement de terre d'une grande violence a dévasté en janvier dernier la province du Bengale aux Indes. Le bilan de la catastrophe est de plus de quatre mille morts et des milliers de personnes sans abri, car le séisme a fait s'écrouler ou a rendu inhabitables une grande quantité de maisons dans plusieurs localités.

Pour la première fois depuis qu'elle existe, l'Union Internationale de Secours est immédiatement intervenue en adressant à la Croix-Rouge de l'Inde mille livres sterling destinées aux secours d'urgence. Le comité de l'U. I. S. a demandé télégraphiquement l'aide des sociétés de la Croix-Rouge et des 27 gouvernements qui font actuellement partie de l'Union.

La direction de la Croix-Rouge suisse a répondu à cet appel par l'envoi de frs. 2000 en faveur des victimes du récent tremblement de terre aux Indes, et a prélevé cette somme sur son fonds spécial

destiné aux catastrophes. Le gouvernement fédéral a accordé frs. 3000 dans le même but, et les a remis à la Croix-Rouge dont l'envoi sera donc de frs. 5000.

L'infirmière de la Croix-Rouge au secours des sinistrés.

Quelques exemples.

Les sociétés nationales de la Croix-Rouge ont toujours été conscientes du rôle que doivent jouer leurs infirmières au moment des désastres et l'organisation de la plupart d'entre elles tient compte de cette éventualité. Il peut être intéressant de considérer, comment les Croix-Rouges, en différents pays, préparent l'œuvre des infirmières à cet égard.

Aux Etats-Unis, la Croix-Rouge est intervenue au cours de nombreuses catastrophes. Son service d'infirmières, tenu prêt pour toute action présentant un caractère d'urgence, a été organisé en 1905 suivant un plan arrêté par l'association nationale des infirmières. On trouve à la tête de ce service un comité national, comprenant des infirmières éminentes, des représentants de la Croix-Rouge, du gouvernement et du corps médical, et qui étend son action sur tous les comités locaux et régionaux d'infirmières. L'une de ses principales fonctions consiste à établir les conditions d'admission au service et à donner son avis sur toutes les questions concernant les infirmières de la Croix-Rouge. Ce sont les comités locaux qui enrôlent les infirmières. Depuis que cette organisation existe, le service s'est beaucoup développé. Il comprend à l'heure actuelle 56'000 infirmières diplômées dont 33'000 environ sont en service actif. La Croix-Rouge américaine a donc assez de per-

sonnel pour faire face à n'importe quelle œuvre d'urgence.

Au cours des inondations causées par le Mississipi, il y a quelques années, 329 infirmières se prodiguèrent au secours des sinistrés pendant huit mois. Elles firent surtout œuvre de prophylaxie; les dispensaires et les hôpitaux temporaires qui furent aménagés dans les camps de réfugiés en employèrent un grand nombre. D'autres soignèrent à domicile les blessés et les malades; elles aidèrent aussi à vacciner des milliers de réfugiés et, lorsque les sinistrés retournèrent chez eux, ce sont encore les infirmières qui contribuèrent à la reconstitution du foyer.

La Croix-Rouge américaine n'a pas eu l'occasion d'employer ses auxiliaires volontaires depuis l'épidémie de grippe de 1918 à 1919. A cette époque, de nombreuses infirmières travaillant dans les services de l'armée, les auxiliaires eurent à fournir une tâche très dure, dont elles s'acquittèrent d'ailleurs avec un zèle admirable. Elle sont maintenant très employées dans les cantines, les bureaux, le service des transports. Grâce à son service de bénévoles, la Croix-Rouge américaine est en mesure de faire appel à des collaborateurs très divers dont les infirmières, les assistantes sociales et le personnel du service de secours peuvent difficilement se passer.